

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

COMPTE-RENDU

Approuvé le 6 juillet 2011

L'an deux mille onze le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le dix juin deux mille onze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (24) : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, MM. LEFEVRE, MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M. CAMISULI, Mme PRUZINA, MM. REMY, ANGELIS, QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations : (3): M. LECLERCQ à M. MAUBERT
Mme PARKER à M. SEUILLOT
Mme GUERIoT à M. QUIOC

Excusés : (4): M. LECLERCQ, Mme GUERIoT, MM. LEBEGUE, DAMOUR

Absents (0)

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Laure DESVALLEES, qui est remplacée par Monsieur Jean-Luc ANGELIS

Madame LE QUELLENEC est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 - ACCUEIL DE LOISIRS : SEJOUR ETE 2011, 'ENTRE LE REEL ET LE VIRTUEL'

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé le 9 février sur le principe de ce séjour et en a fixé des tarifs. Toutefois, l'accueil de loisirs, à la demande des parents, a souhaité élargir le public auquel ce séjour s'adresse. Ainsi, ce séjour est ouvert aux enfants de CP et de CE1. Cependant, ces enfants ne participeront pas à la sortie en montgolfière.

Le coût du séjour ainsi modifié est estimé à 6 150 € TTC, les familles prenant en charge la moitié de ce coût. La part communale est éligible aux subventions de la CAF. Il convient donc d'adopter des tarifs pour les enfants scolarisés en CP et CE1 participant à ce séjour.

CP/CE1

CE2/CM1/CM2

Tarifs	1 ^{er} en enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarifs	1 ^{er} en enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
T1	62,50€	53.10€	40.60€	T1	100 €	85 €	65 €
T2	73,20€	62.25€	47.60€	T2	120 €	102 €	78 €
T3	87,50€	74.40€	56.90€	T3	140 €	119 €	91 €
T4	100,00€	85.00€	65.00€	T4	160 €	136 €	104 €
T5	106,25€	90.35€	69.00€	T5	170 €	144.50 €	110.50 €
T6	112,50€	95.65€	73.10€	T6	180 €	153 €	117 €
T7-T8	125,00€	106,25€	81.25€	T7-T8	200 €	170 €	130 €

Madame GIRE demande combien il y a d'enfants inscrits.

Madame GRIZARD lui répond qu'il y a actuellement 19 inscriptions dont 8 pour des CP/CM1, ce qui représente à peu près 40 % des enfants de primaires inscrits à l'accueil de loisirs sur cette période.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver ces tarifs et de l'autoriser à entreprendre les démarches auprès de la CAF afin d'obtenir les subventions maximales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, **L'UNANIMITE, APPROUVE**, les tarifs ci-dessus et **AUTORISE**, Madame le Maire à entreprendre les démarches auprès de la CAF pour l'obtention des subventions auprès de la CAF.

2 - DECISION MODIFICATIVE n° 2 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur TACCON présente la proposition de décision modificative suivante :

1°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Régularisation demandée par la Direction Générale des Finances Publiques

Art. 10223 - TLE

Reversement trop perçu taxe d'urbanisme suite à annulation

Permis de construire Sté SADF - Allée de Barbeau 18 328,00

Art. 165 - Dépôts et cautionnements reçus

Restitution de caution logement 526,00

Soit un total de DEPENSES de 18 854,00

compensés par

RECETTES

Art. 1641 - Emprunt 18 854,00

Soit un total de RECETTES de 18 854,00

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM n°2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
Art. 10223 - TLE	0,00		18 328,00		18 328,00
Art. 165 - Caution	0,00		526,00		526,00
TOTAL			18 854,00		

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM n°2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
Art. 1641 - Emprunt		2 853 004,71		18 854,00	2 871 858,71
TOTAL				18 854,00	

Monsieur QUIOC demande s'il n'y a pas une autre solution que l'emprunt.

Madame le Maire lui répond qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, **L'UNANIMITE, APPROUVE**, la décision modificative n°2 du budget communal.

3 - TARIFS LOCATION PARKING PASTEUR

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'existence d'un parking communal, rue Pasteur, d'une capacité de 26 places, dont l'occupation est réservée aux commerçants du quartier de la Gare.

Afin de faciliter l'accès à ce parking pour les commerçants, Madame le Maire propose de fixer des tarifs dégressifs en fonction du nombre de places louées.

Ainsi, les tarifs annuels proposés sont les suivants :

- 1 place : 210 €
- 2 places : 350 € au lieu de 420€, soit 175€/place
- 3 places : 450 € au lieu de 630€, soit 150€/place
- Au-delà de 3 places, le coût de la place supplémentaire sera de 100 € par an

Ces tarifs seront indexés sur l'indice de référence des loyers (IRL).

Monsieur MALVOISIN demande si l'on a un retour d'expérience des usagers de ce parking. Il a l'impression que les gens ne l'ont pas intégré dans leur environnement.

Madame le Maire explique qu'il y a eu de la communication et certains commerçants l'ont utilisé sans problème. L'objectif maintenant est de convaincre plus largement, et notamment la Poste et les banques. Le problème vient en partie du fait que certains établissements ne veulent pas prendre en charge le coût du parking pour leurs salariés.

Ceci dit, le fonctionnement du parking ne pose pas de difficulté en lui-même. Les commerçants prennent conscience qu'ils doivent laisser leurs places à leurs clients.

Monsieur QUIOC demande s'il ne faut pas plus encadrer l'usage de ce parking ? Pourquoi ne pas limiter à 2 places par commerçants la possibilité de location, sans tarif dégressifs et demander la cartes grises des véhicules concernés ? Les tarifs proposés ne semblent pas exorbitants et devraient permettre un bon remplissage.

Madame le Maire explique que si l'on met en place cette proposition, il n'y a plus lieu de mettre en place un tarif dégressif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

CONTRE : 2 voix (Mme GUEROT, M. QUIOC)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 25 voix

APPROUVE les tarifs ci-dessus et l'indexation sur l'indice de référence des loyers (IRL)

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bois le Roi organise le 3 septembre 2011 un triathlon sur la base de loisirs. L'association, qui fêtera à cette occasion ses 20 ans, a sollicité de la part de la commune une subvention exceptionnelle de 300 € afin de lui permettre d'organiser cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, **L'UNANIMITE, ACCORDE**, à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers, une subvention exceptionnelle de 300€

5 - CONTRAT REGIONAL

Madame le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal l'autorisait à déposer un dossier auprès du conseil régional en vue de la conclusion d'un contrat régional. L'instruction est en cours par les services régionaux.

En raison du contentieux qui bloque pour l'instant la construction de l'espace culturel, Madame le Maire propose de modifier le calendrier (cf. annexe) proposé afin de ne pas pénaliser les autres projets.

Madame BLAIS-PERRIN rappelle avoir démontré son soutien au projet de centre culturel. Cependant, le conseil municipal a rejeté la tenue d'un référendum sur ce sujet. Elle est donc dubitative sur ce projet et en conséquence son groupe s'abstiendra.

Monsieur QUIOC demande s'il n'est pas possible de voter sur une partie seulement du contrat. Pour ce projet, il indique qu'il est d'accord avec certains travaux, sans préciser lesquels.

Madame le Maire lui répond que le contrat doit être voté dans son intégralité.

Monsieur TACCON ajoute que cette modification de calendrier devrait permettre de faire accélérer les projets que M. QUIOC et Mme BLAIS-PERRIN soutiennent.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau calendrier prévisionnel, étant entendu que le contenu et le montant global du contrat restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

CONTRE : 2 voix (Mme GUEROT, M. QUIOC)

ABSTENTIONS : 3 voix (M. BONY, Mmes BLAIS-PERRIN, GIRE)

POUR : 22 voix

APPROUVE, le nouveau calendrier prévisionnel du contrat régional

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil du décès de Madame Barthot, ancienne conseillère municipale.

Madame le Maire félicite l'équipe Minimes Basket de l'USB qui a remporté le championnat de Seine et Marne et en sera spécialement à nouveau félicitée le samedi 25 juin en présence de l'adjoint aux Sports et des élus qui y sont conviés.

Monsieur Pierre MONZANI est le nouveau préfet de Seine et Marne

SDIS: appel à candidature pour le concours d'architectes sera lancé dans les jours qui viennent.

CHATEAU DE BROLLES : **CD du Plan stratégique ARS à disposition de chaque groupe** et le sujet sera l'ordre du jour du CM du 6 juillet.

Equipements et travaux

EGLISE point prévu à la rentrée avec avis technique. A ce jour, pas d'aggravation des fissures sous jauge.

Voirie Maréchal Leclerc prêt à débattre à la rentrée

INTERCOMMUNALITES: « PAYS DE SEINE » (CCPS)

○ **CDCI CD à disposition** de chaque groupe, demande de délai de réponse envoyé à M. le Préfet.

○ **Agenda 21 point d'étape** samedi 25 juin 10 heures à EMC de Chartrettes

○ Concernant l'étude sur les enseignements artistique, Monsieur MONPERT explique que nombreuses préconisations ont été faites avec pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement artistique du territoire. La tendance qui se dégage de ce rapport va vers des regroupements ou des mutualisations afin de contractualiser avec le département pour obtenir les subventions.

○ Le rapport recommande par exemple la mise en place d'un conseil pédagogique regroupant l'ensemble des enseignants des écoles ou/et la mise en place d'un comité technique des collectivités pour harmoniser les enseignements, les examens, les tarifs...

Agenda

18 juin 2011 :

○ commémoration appel 18 Juin à Chartrettes 11h, à Samois 18h

○ 9h/12h Portes ouvertes école Olivier Métra

○ Fête de la musique à Chartrettes

20 juin 2011 :

○ 18h30 Pot de départ des enseignants

○ 20h30 Rapport d'Etude sur les enseignements artistiques du CG par M.Maumené Avon Maison dans la Vallée

○ 25 juin 2011 : café des parents au collège 9h30/12h30, Agenda 21 et prix aux basketteurs

Prochain conseil municipal le 6 juillet 2011